

APPEL DE PROPOSITIONS

COMMISSAIRE POUR UNE EXPOSITION D'OEUVRES DE LA BANQUE D'ART BUREAU DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DE L'ONTARIO et BANQUE D'ART DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

De mars 2018 à février 2019

La [Banque d'art du Conseil des arts du Canada](#) et le [Bureau de la lieutenante-gouverneure de l'Ontario](#) sollicitent des propositions de personnes désireuses d'organiser une exposition qui se tiendra dans les appartements de la lieutenante-gouverneure de mars 2018 à février 2019. Les appartements de la lieutenante-gouverneure sont situés dans l'édifice de l'Assemblée législative à Queen's Park, à Toronto; ils sont utilisés lors d'événements officiels et de cérémonies publiques. Le document ci-joint décrit la surface murale dans les appartements de la lieutenante-gouverneure.

Objet

En sa qualité de représentante de la Couronne en Ontario, la lieutenante-gouverneure exerce des pouvoirs constitutionnels et promeut une communauté civile forte et positive. Depuis son entrée en fonction en septembre 2014, l'honorable Elizabeth Dowdeswell a entrepris un programme d'activités et a participé à des centaines d'événements communautaires dans toute la province où elle a tenu de multiples réunions avec divers intervenants. Pendant cette période, elle a écouté les histoires des Ontariens et les a communiqués à d'autres Ontariens et ailleurs dans le monde.

Cette exposition mettra l'accent sur une observation importante formulée par la lieutenante-gouverneure, à savoir que les Ontariens se soucient grandement de la pérennité de leurs communautés, de leur province et du monde. En lien avec cette observation, il convient de reconnaître que la pérennité est un concept holistique englobant trois dimensions interdépendantes — la prospérité économique inclusive, la cohésion sociale et l'intendance environnementale — et que l'on ne peut approfondir aucune de ces trois dimensions de manière indépendante.

La lieutenante-gouverneure a indiqué que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) sont un moyen important d'explorer le concept de la pérennité. Adoptés en 2015 par plus de 190 pays, dont le Canada, les ODD comprennent 17 objectifs interdépendants, ambitieux et universels très variés, notamment les suivants : mettre fin à la pauvreté, obtenir l'égalité entre les sexes et assurer un emploi décent et une prospérité économique pour tous. Ils représentent un programme politique exhaustif susceptible de favoriser l'atteinte des priorités en matière de développement, non seulement à l'échelle internationale, mais aussi localement.

Exposition

Sous la direction du Bureau de la lieutenante-gouverneure, qui conservera le contrôle de tous les aspects de l'exposition, le commissaire créera et mettra en place une exposition en lien avec les ODD de l'ONU à partir d'œuvres de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada. L'exposition sera accompagnée d'une publication présentant des reproductions des œuvres, ainsi que d'essais sur les ODD de l'ONU, pris collectivement ou individuellement. L'exposition sera également mise en ligne.

Le commissaire assumera les responsabilités suivantes :

- Proposer un titre et un exposé du commissaire pour l'exposition.
- Proposer des artistes et des œuvres de la Banque d'art à inclure dans l'exposition (voir <https://banquedart.ca> pour effectuer une sélection préliminaire). La sélection sera établie en fonction de la disponibilité des œuvres et effectuée en consultation avec le personnel de la Banque d'art.
- Proposer un budget et en définir les paramètres.
- Proposer des événements ou de l'animation dans l'espace public au cours de l'exposition (événement de lancement, rencontres avec des artistes, etc.).

- Proposer une composante en ligne complémentaire qui élargit ou complète l'expérience de la galerie.
- Proposer un calendrier de production pour tous les aspects de l'exposition, y compris la coordination de la sélection et l'installation des œuvres.
- Proposer des textes écrits pour l'exposition, notamment le panneau de présentation, des légendes et du matériel didactique.
- Formuler des commentaires sur tous les aspects de la publication écrite et du site web qui accompagneront l'exposition.
- Offrir une visite guidée de l'exposition à titre de commissaire.

Le commissaire peut travailler en anglais ou en français, ou dans ces deux langues.

Veuillez noter que l'exposition pourrait être installée à un autre endroit après l'avoir été dans les appartements de la lieutenant-gouverneure.

Lignes directrices

- L'exposition doit être accessible aux personnes dont le degré de familiarisation avec le thème peut varier.
- L'exposition doit interpeller le public en l'appelant à l'action, à l'échange ou à l'interaction.
- Le matériel doit pouvoir être présenté dans un espace public et être bien protégé.
- Le contenu doit convenir à tous les âges.
- L'exposition doit être mise en place de manière à répondre parfaitement aux exigences en matière de bilinguisme (anglais ou français).
- Toute installation sur le plancher des appartements doit pouvoir être déplacée facilement, car pendant l'exposition, d'autres événements pourraient avoir lieu au même endroit.

Budget

Le budget proposé pour l'exposition ne doit pas dépasser 6 000 \$ (plus la TVH applicable), ce qui comprend ce qui suit :

- Les cachets des artistes, y compris les frais d'exposition et de reproduction;
- La conception, l'impression et l'installation du panneau d'introduction et des légendes.

Les frais suivants seront couverts séparément :

- L'installation et la désinstallation des œuvres, y compris le transport;
- Les coûts liés à l'événement, dont le vernissage;
- La traduction;
- La conception et l'impression d'une publication qui accompagne l'exposition.

Rémunération

Les honoraires du commissaire seront d'un montant maximum de 5 000 \$ (plus la TVH applicable), en plus des frais de déplacement raisonnables pour installer l'exposition et assister au vernissage.

Propositions

Si cette offre vous intéresse, veuillez nous faire parvenir une brève proposition (au maximum deux pages) présentant votre exposé du commissaire, une liste de propositions d'œuvres de la Banque d'art à l'appui de votre exposé (examinez la collection sur le site web suivant : <https://banquedart.ca>), une description de votre expertise et de vos compétences en lien avec ce contrat ainsi que votre budget. Veuillez inclure les noms et les coordonnées de deux références. Les propositions doivent nous parvenir au plus tard le **mardi 10 octobre 2017, à 15 h (HE)**.

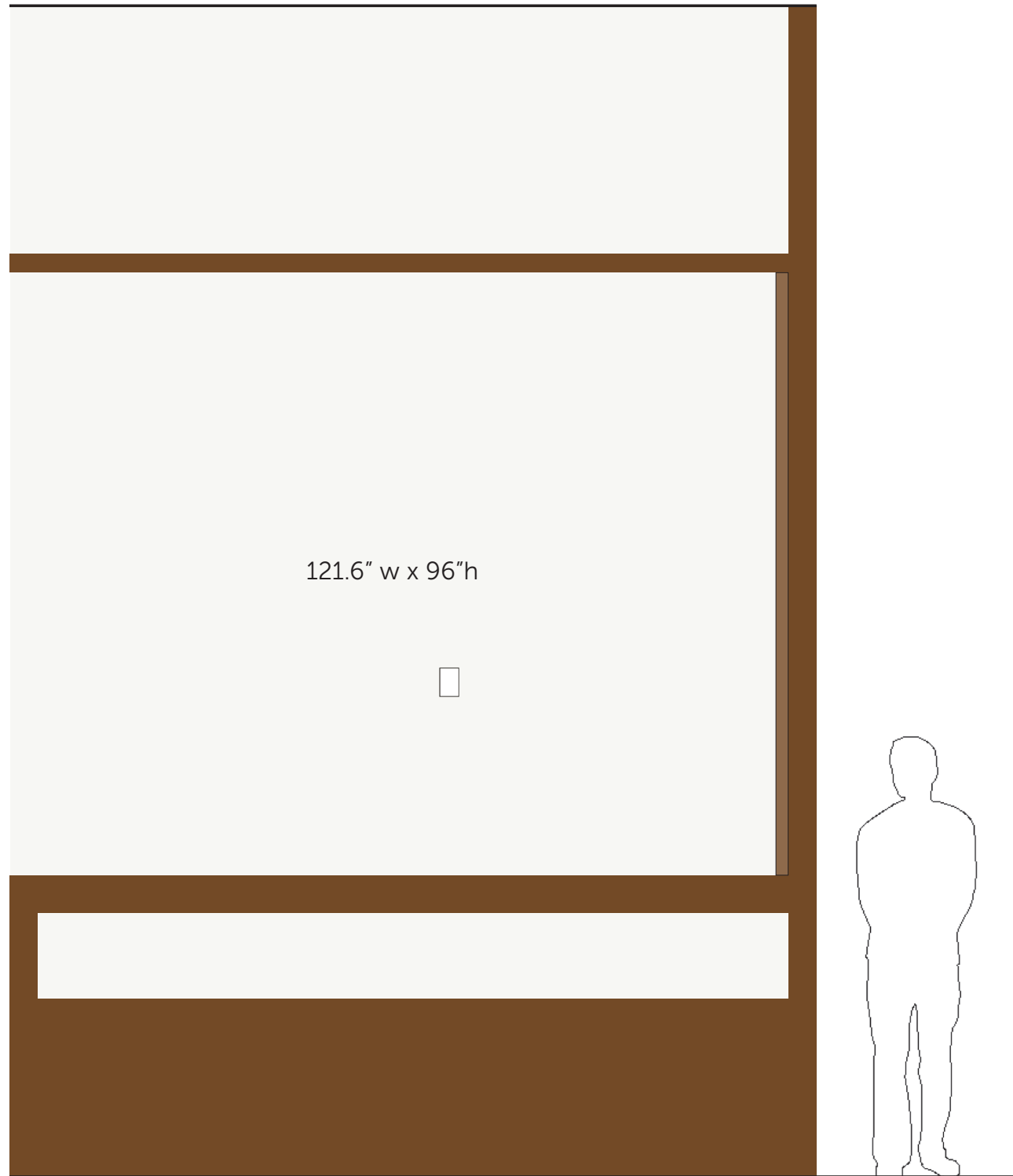
Acceptation ou rejet des propositions

Le Conseil se réserve le droit de rejeter l'une ou la totalité des propositions, ou encore d'accepter toute proposition, à sa discrétion.

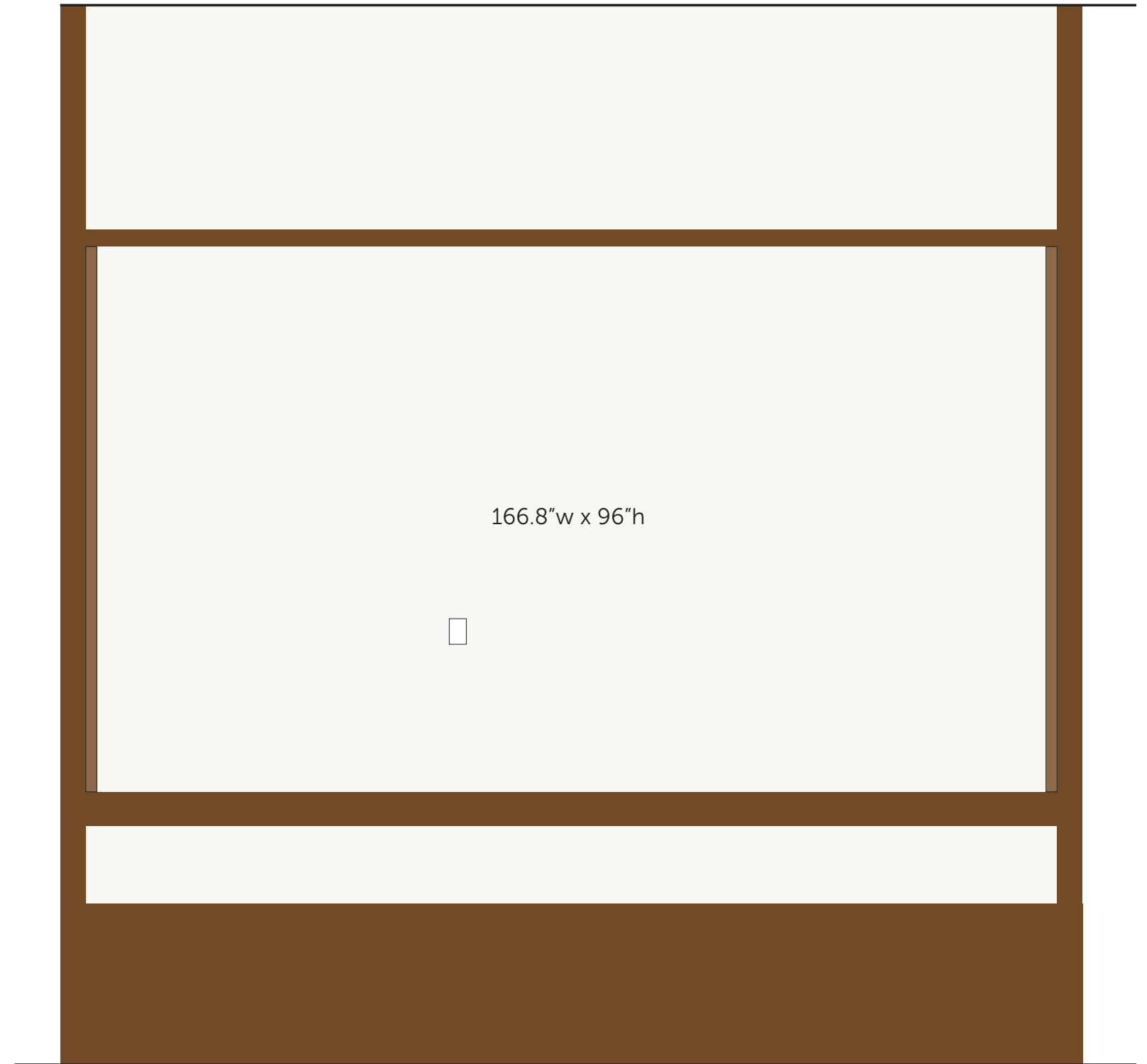
Les propositions peuvent être transmises par courriel (rebecca.huxtable@conseildesarts.ca) ou par courrier régulier à l'adresse suivante :

Rebecca Huxtable
Conseillère en arts visuels, Banque d'art
Conseil des arts du Canada
C.P. 1047
Ottawa, ON K1P 5V8

Si vous avez des questions, veuillez communiquer par courriel avec **Robin Rix**, directeur, Recherche et analyse stratégique, Bureau de la lieutenant-gouverneure de l'Ontario : robin.rix@ontario.ca



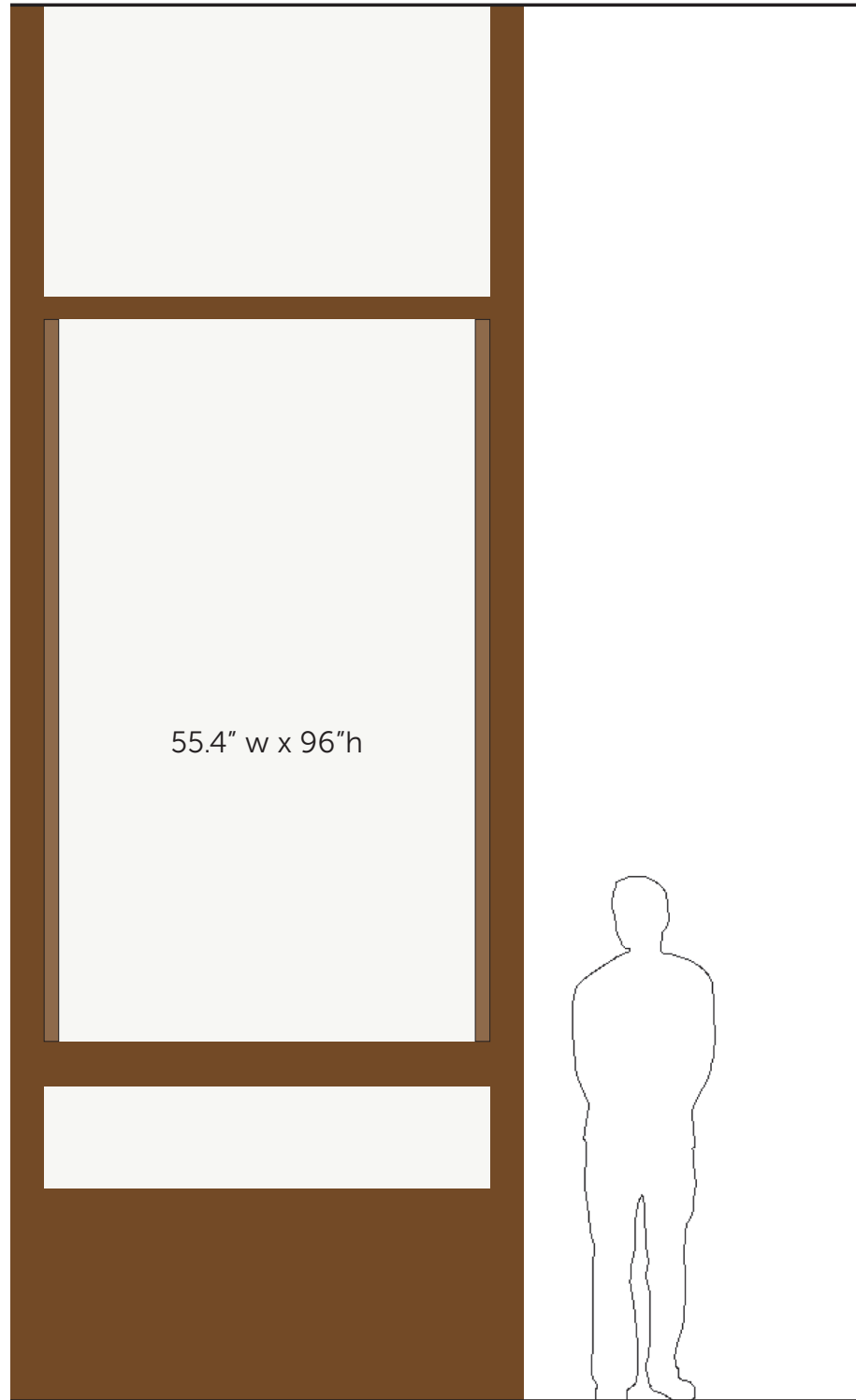
DINING ROOM Room 1 – North Elevation **INTRO**



Room 1 – North Elevation b **FOUR**



Room 1 – West Elevation **ONE**



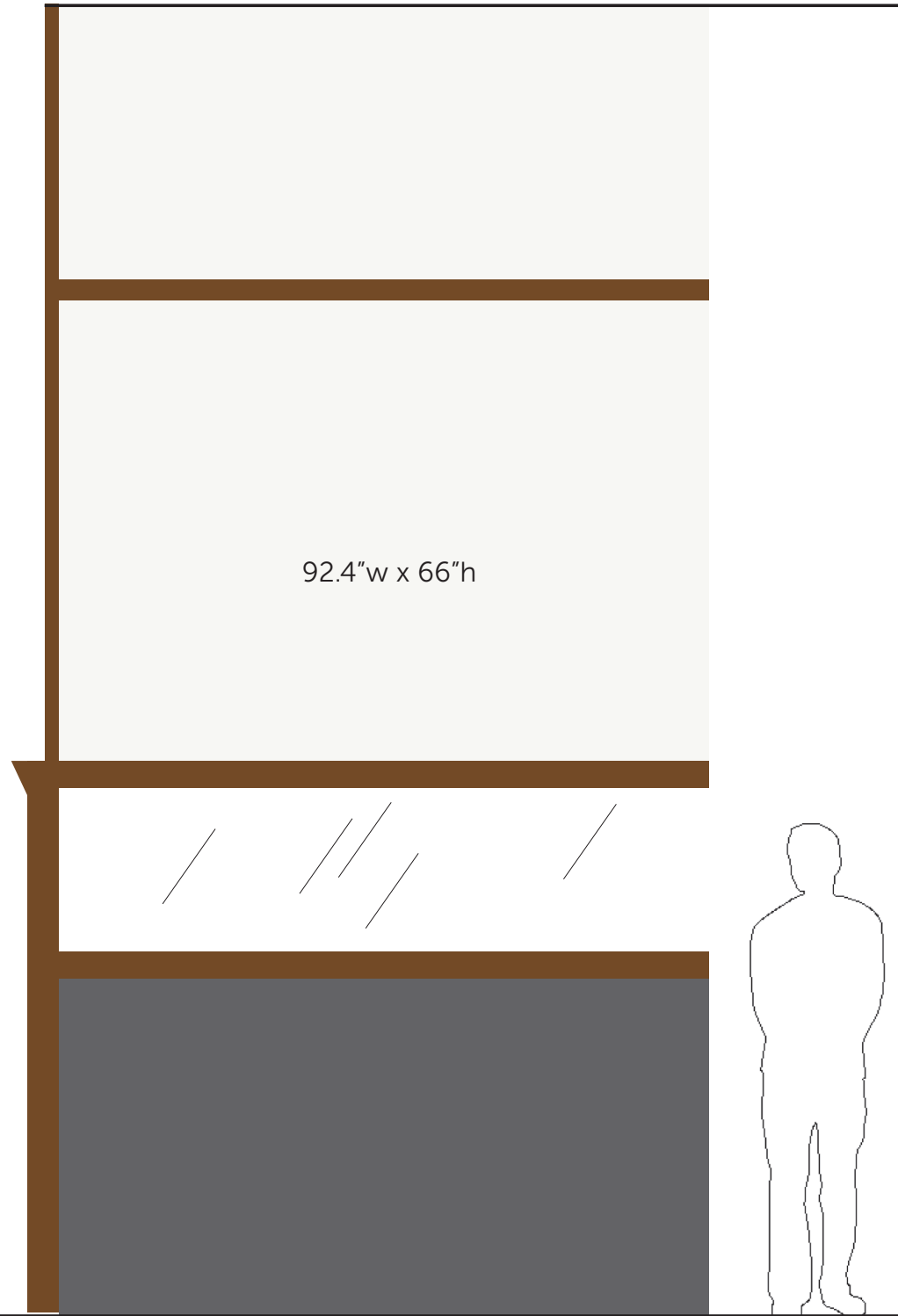
55.4" w x 96" h

Room 1 – South Elevation b **THREE**



185.75" w x 96" h

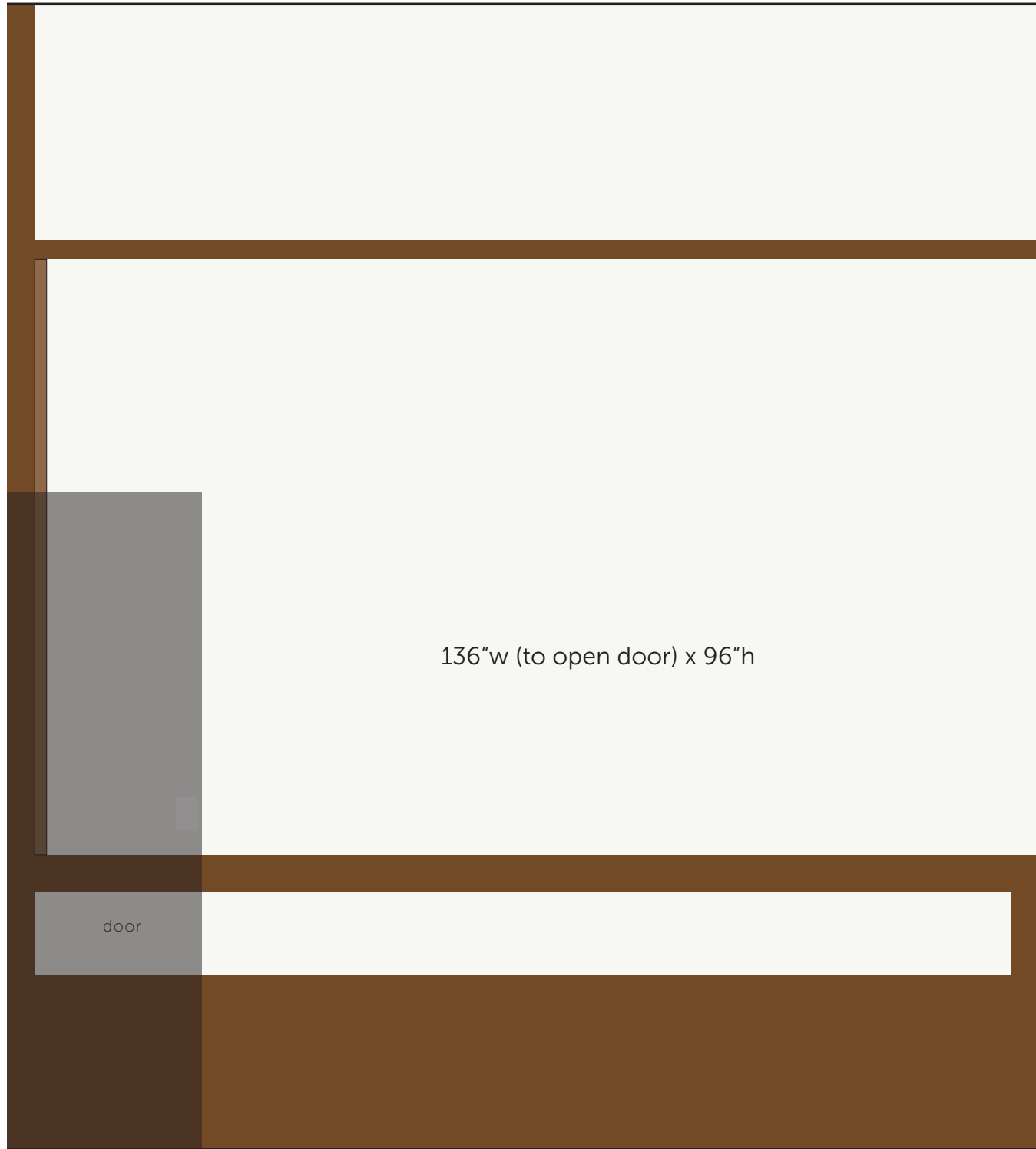
Room 1 – East Elevation **TWO**



DRAWING ROOM Room 2 – North Elevation Fireplace **SIX**

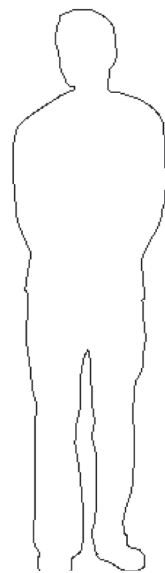


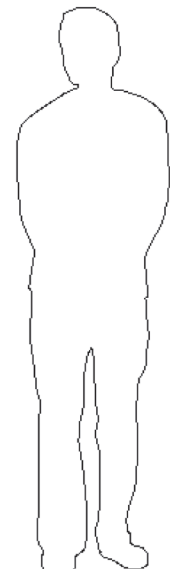
Room 2 – East Elevation **FIVE**



136" w (to open door) x 96" h

door





294.5"w x 86.6"h

